

Section 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit : Diesel Treat

Numéro de produit: 103060, 103061, 103062, 103064, 103065, 103066, 103068, 103070, 103089

Usage du produit : Additif de carburant pour moteur.

Fabricant/fournisseur : R.B. Howes & Co., Inc. / Howes Lubricator
60 Ocean State Drive
North Kingstown, RI

Numéro de téléphone : 1-401-294-5500, 1-800 GET HOWES (438-4693)

Numéro de téléphone d'urgence : CHEMTREC: 1-800-424-9300

Date de la préparation : Juin 1, 2015

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**DESCRIPTION GÉNÉRALE DES RISQUES****AVERTISSEMENT**

LIQUIDE COMBUSTIBLE. NOCIF SI AVALÉ. PEUT IRRITER LES YEUX. IRRITANT POUR LA PEAU. NOCIF: PEUT PROVOQUER UNE ATTEINTE DES POUMONS EN CAS D'INGESTION. PEUT CAUSER LE CANCER. PEUT CAUSER LA TÉRATOGENICITÉ ET L'EMBRYOTOXICITÉ.

Effets potentiels sur la santé : Voir la section 11 pour plus d'information.

Voies d'exposition : Contact avec la peau, contact avec les yeux, inhalation, et ingestion.

Yeux : Peut irriter les yeux.

Peau : Irritant pour la peau.

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements. Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Inhalation : Peut causer l'irritation des voies respiratoires. Les émanations aspirées de ce produit peuvent causer une pneumonie chimique.

Effets chroniques : Contient des ingrédients qui sont connus pour être, ou qui sont suspectés d'être, cancérigènes, tératogènes et/ou embryotoxiques.

Signes et symptômes : Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des œdèmes, une délipidation, des dessèchements et gerçure de la peau.

Conditions médicales aggravées en cas d'exposition : Asthme. Allergies.

Organes cibles : La peau, les yeux, l'appareil gastro-intestinal, les voies respiratoires.

Effets potentiels sur l'environnement : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Voir la section 12 pour plus d'information.

Section 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ingrédient	Numéro CAS	Pd. %
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités	64742-46-7	40 - 70
Solvant de stoddard	8052-41-3	15 - 40

Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	10 - 30
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6	1 - 5
1,2,4-Triméthylbenzène	95-63-6	1 - 5
Amides en C16-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)	68603-38-3	1 - 5
Nonane	111-84-2	1 - 5
Xylène	1330-20-7	0.1 - 1
Naphtalène	91-20-3	0.1 - 1
1,3,5-Triméthylbenzène	108-67-8	0.1 - 1
Éthylbenzène	100-41-4	0.1 - 1

Section 4 : PREMIERS SECOURS

- Contact avec les yeux :** En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.
- Contact avec la peau :** En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Retirer les vêtements/souliers contaminés. Laver les vêtements avant de les porter à nouveau. Si une irritation cutanée se développe et persiste, consulter un médecin.
- Inhalation :** En cas d'inhalation, transporter à l'air frais la personne exposée. Si elle ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, appliquer un masque à oxygène. Consulter un médecin en cas de malaise.
- Ingestion :** Si le produit a été ingéré, ne PAS provoquer le vomissement. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

Avis aux médecins : Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement.

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Inflammabilité : Combustible d'après les critères du SIMDUT.

Produits extincteurs :

Moyens d'extinction appropriés : Poudre, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

Produits de combustion : Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

Données sur l'explosibilité :

Sensibilité aux chocs : Pas disponible.

Sensibilité aux décharges électro-statiques : Pas disponible.

Protection pour les pompiers : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Éliminer toute source d'ignition.

Précautions environnementales : Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations de drainage, les égouts, les fossés et les cours d'eau. Pour empêcher une contamination de l'environnement, réduire au minimum la consommation d'eau.

Méthodes de contention : Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection personnelle (EPP) approprié.

Méthodes de nettoyage : Déblayer la substance avec une pelle et la placer dans un conteneur de récupération. Ventiler la zone.

Autre information : Pas disponible.

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**Manipulation :**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas avaler. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Utiliser des outils anti-étincelles. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

Stockage :

Conserver sous clé et hors de la portée des enfants. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Section 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**Directives d'exposition**

Ingrédient	Limites d'exposition ACGIH-TLV
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités	Pas disponible.
Solvant de stoddard	100 ppm
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Not available.
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	Pas disponible.
1,2,4-Triméthylbenzène	Pas disponible.
Amides en C16-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)	Pas disponible.
Nonane	200 ppm
Xylène	100 ppm
Naphtalène	10 ppm
1,3,5-Triméthylbenzène	25 ppm
Éthylbenzène	20 ppm

Mesures d'ingénierie : Aérer/ventiler les lieux pour garder l'exposition aux niveaux de poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc., en dessous des limites permises.

Protection individuelle :

Protection pour les yeux et le visage : Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains : Porter des gants appropriés.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Considérations sur l'hygiène générale : À manipuler selon les pratiques de sécurité et d'hygiène industrielles établies.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence : Pas disponible.

FICHE SIGNALÉTIQUE

Diesel Treat

Couleur :	Ambre pâle.
Odeur :	Distinctif.
Seuil de l'odeur :	Pas disponible.
État physique :	Liquide.
pH:	Pas disponible.
Viscosité :	< 20.5 cSt @ 40 °C (104 °F)
Point de congélation :	Pas disponible.
Point d'ébullition :	164 °C (327.2 °F)
Point d'éclair :	> 65.5 °C (> 149.9 °F)
Taux d'évaporation :	Pas disponible.
Seuil minimal d'inflammabilité :	Pas disponible.
Seuil maximal d'inflammabilité :	Pas disponible.
Pression de vapeur :	< 0.1 mm Hg
Densité de vapeur :	Pas disponible.
Poids spécifique :	< 0.9
Solubilité dans l'eau :	Insoluble.
Coefficient de répartition eau/huile :	Pas disponible.
Température d'auto-inflammabilité :	Pas disponible.
Pourcent volatil, Pd. % :	Pas disponible.
COV, Pd. % :	Pas disponible.

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable dans les conditions normales d'entreposage. Conserver dans un endroit frais.

Conditions de réactivité : Chaleur. Matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles : Oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux : Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

EFFETS DE L'EXPOSITION AIGÜE

Analyse des ingrédients

Ingrédient	DL50 (orale)	CL50
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités	> 5000 mg/kg, rat	4.6 mg/L 4hr, rat
Solvant de stoddard	Pas disponible.	Pas disponible.
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	> 5000 mg/kg, rat	> 5.2 mg/L 4hr, rat > 5.2mg/L 4hr, rat;
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	8400 mg/kg, rat	3400 ppm 4hr, rat
1,2,4-Triméthylbenzène	3280 mg/kg, rat	18000 mg/m ³ 4hr, rat
Amides en C16-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)	> 3000 mg/kg, rat	Pas disponible.
Nonane	Pas disponible.	3200 ppm 4hr, rat

FICHE SIGNALÉTIQUE

Diesel Treat

Xylène	4300 mg/kg, rat	5000 ppm 4hr, rat > 340 mg/m ³ 1hr, rat;
Naphtalène	490 mg/kg, rat	> 0.4 mg/L 4hr, rat
1,3,5-Triméthylbenzène	Not available.	24000 mg/m ³ 4hr, rat
Éthylbenzène	3500 mg/kg, rat	17.2 mg/L 4hr, rat

- Yeux :** Peut irriter les yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.
- Peau :** Irritant pour la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des œdèmes, une délipidation, des dessèchements et gerçure de la peau.
- Ingestion :** Nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements. Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- Inhalation :** Peut causer l'irritation des voies respiratoires. Les émanations aspirées de ce produit peuvent causer une pneumonie chimique.

EFFETS DE L'EXPOSITION CHRONIQUE

Organes cibles : Pas disponible.

Effets chroniques : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.

Cancérogénicité : Dangereux d'après les critères du SIMDUT.

Ingrédient

Produits chimiques listés comme étant cancérogènes ou potentiellement cancérogènes. *

Distillats moyens (pétrole), hydrotraités	Non listé.
Solvant de stoddard	Non listé.
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Non listé.
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	Non listé.
1,2,4-Triméthylbenzène	Non listé.
Amides en C16-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)	Non listé.
Nonane	Non listé.
Xylène	G-A4, I-3
Naphtalène	G-A4, I-2B, N-2
1,3,5-Triméthylbenzène	Non listé.
Éthylbenzène	G-A3, I-2B

* Voir la section 15 pour plus d'information.

Mutagénicité : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.

Effets sur la reproduction : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.

Effets développementaux :

Tératogénicité : Dangereux d'après les critères du SIMDUT.

Embryotoxicité : Dangereux d'après les critères du SIMDUT.

Sensibilisation des voies respiratoires : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.

Sensibilisation de la peau : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.

Matières toxicologiquement synergiques : Pas disponible.

Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Persistance et dégradabilité : Pas disponible.

Bioaccumulation / accumulation : Pas disponible.

Mobilité dans l'environnement : Pas disponible.

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Instructions relatives à l'élimination des résidus :

Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales.

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Appellation réglementaire en vertu du TMD

Non réglementé

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations fédérales

Canada : Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique renferme tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Inventaires du monde

Ingrédient

Distillats moyens (pétrole), hydrotraités
Solvant de stoddard
Distillats légers (pétrole), hydrotraités
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)
1,2,4-Triméthylbenzène
Amides en C16-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)
Nonane
Xylène
Naphtalène
1,3,5-Triméthylbenzène
Éthylbenzène

**Canada
LIS/LES**

LIS
LIS
LIS
LIS
LIS
LIS
LIS
LIS
LIS
LIS
LIS

HMIS - Système d'identification des matières dangereuses

Santé - 2*

Inflammabilité - 2

Risque Physique - 0

EPP - B

NFPA - Association nationale de protection contre l'incendie:

Santé - 2

Inflammabilité - 2

Réactivité - 0

Estimation de risque : 0 = minimal, 1 = faible, 2 = modéré, 3 = grave, 4 = extrême

Classification du SIMDUT :

Catégorie B3 - Liquides combustibles
Catégorie D2A - Cancérogénicité
Catégorie D2A - Tératogénicité et embryotoxicité
Catégorie D2B - Irritation de la peau ou des yeux

Symboles de SIMDUT :



AGENCE DE SOURCE DES CLASSIFICATIONS CANCÉRIGÈNES :

- ACGIH (G)** Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux.
A1 - Confirmé étant carcinogène à l'homme.
A2 - Présumé carcinogène à l'homme.
A3 - Carcinogène animal.
A4 - Non qualifiable comme carcinogène à l'homme.
A5 - Non présumé carcinogène à l'homme.
- IARC (I)** Centre International de Recherche sur le Cancer.
1 - L'agent (mélange) est carcinogène à l'homme.
2A - L'agent (mélange) est probablement carcinogène à l'homme; une évidence limitée que celui-ci est carcinogène à l'homme est disponible et une évidence qu'il est carcinogène chez les animaux est aussi reconnue.
2B - L'agent (mélange) est possiblement carcinogène à l'homme; une évidence limitée que celui-ci est carcinogène à l'homme est disponible du fait qu'il n'y a pas d'évidence suffisante qu'il est carcinogène chez les animaux d'expérimentation.
3 - L'agent (mélange, exposition, circonstance) n'est pas classifiable du point de vue s'il est carcinogène chez l'homme.
4 - L'agent (mélange, exposition, circonstance) n'est probablement pas carcinogène à l'homme.
- NTP (N)** Programme national de toxicologie.
1 - Connu être carcinogène.
2 - Anticipation raisonnable d'être carcinogène.

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

Clause d'exonération de responsabilité :

L'information contenue dans ce document s'applique à ce matériel spécifique comme fourni. Il peut ne pas être valide pour ce matériel si il est employé en combinaison avec n'importe quels autres matériaux. Il est la responsabilité de l'utilisateur de se satisfaire quant à la convenance et perfection de cette information pour le propre usage particulier de l'utilisateur.

Date d'échéance : Juin 1, 2018

Numéro de version : 1.0

Préparé par : Nexreg Compliance Inc.
Téléphone: (519) 488-5126
www.nexreg.com